

CINQUIÈME UAT AFRIQUE INNOVATION DÉFI



Pour une dotation globale de 60 000 USD,
les écosystèmes d'innovation académiques
sont invités à participer à cette édition



Une opportunité continentale pour les établissements académiques :
présenter des innovations logicielles fondées sur l'IA, démontrer les
écosystèmes qui les soutiennent et relier ces écosystèmes à la
reconnaissance continentale, au développement technique et à l'adhésion
volontaire du monde universitaire à l'UAT.

NOTE CONCEPTUELLE

En Bref

**Qui peut participer:**

Les écosystèmes d'innovation académiques hébergés au sein d'établissements académiques ou de formation des États Membres de l'UAT, ou formellement rattachés à ceux-ci

**Ce que les candidats présenteront:**

Des solutions logicielles fondées sur l'Intelligence Artificielle et les preuves du soutien institutionnel qui aide ces solutions à se développer, à être testées et à progresser vers le déploiement.

**Période de candidature:**

Du 15 septembre au 31 octobre 2026

**Évaluation et présentation (pitch):**

Du 1^{er} au 10 novembre 2026

**Finale continentale:**

Les 7 et 8 décembre 2026 au Zimbabwe

**Annonce des lauréats**

8 décembre 2026

L'opportunité

La cinquième édition du Concours Africain de l'Innovation de l'UAT offre aux universités, aux établissements techniques et professionnels, aux établissements de recherche et aux autres plateformes académiques la possibilité de présenter leurs innovations logicielles fondées sur l'IA et de démontrer comment leurs structures institutionnelles aident les innovateurs à développer, tester et améliorer ces solutions au fil du temps.



Ce que la cinquième édition fera avancer



Écosystèmes académiques solides

La reconnaissance portera sur l'environnement institutionnel qui soutient l'innovation, et non sur un seul produit prometteur



Solutions logicielles pertinentes fondées sur l'IA

Le Concours mettra en avant des innovations répondant aux priorités africaines de développement numérique



Développement technique

Le soutien des partenaires contribuera à réduire les obstacles à l'apprentissage technique et à la maturité des produits



Liens continentaux

Les établissements participants auront accès à des programmes de l'UAT offrant des possibilités de dialogue sur les politiques, de collaboration avec les réseaux de l'industrie et de coopération académique.

Ce qui constitue un écosystème d'innovation académique

Un écosystème d'innovation académique est une plateforme structurée hébergée au sein d'un établissement académique ou de formation, ou formellement rattachée à celui-ci, qui soutient activement les innovateurs dans le développement de solutions logicielles fondées sur l'IA.

Base institutionnelle:

Une université reconnue, un établissement technique et professionnel, un établissement de recherche ou un autre établissement académique ou de formation d'un État Membre de l'UAT.

Innovateurs actifs:

Un vivier continu d'apprenants, de chercheurs, de développeurs ou d'équipes d'innovation.

Soutien structuré:

Un mécanisme de coordination assurant un accompagnement technique, une assistance à la recherche, une supervision, un mentorat ou un apprentissage entre pairs.

Parcours de développement:

Un processus permettant de développer, tester, améliorer et préparer les solutions en vue de leur utilisation ou de leur déploiement.



Qui peut participer

Les écosystèmes éligibles peuvent fonctionner par l'intermédiaire de l'une des plateformes académiques ou structurées d'innovation suivantes.



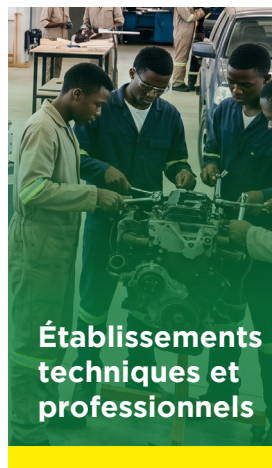
Universités



Établissements de recherche



Centres d'incubation académiques et pôles d'innovation



Établissements techniques et professionnels



Communautés et clubs de développeurs étudiants

Conditions d'éligibilité

Chaque écosystème candidat doit remplir les cinq conditions ci-dessous.

Lien institutionnel. L'écosystème doit être hébergé au sein d'un établissement académique ou de formation d'un État Membre de l'UAT, ou formellement rattaché à celui-ci

Orientation logicielle. L'écosystème doit soutenir des innovateurs travaillant sur des solutions logicielles fondées sur l'IA présentant une valeur publique, commerciale, sociale ou institutionnelle

Coordination désignée. L'écosystème doit disposer d'un réseau de mentors, d'un superviseur académique, d'un responsable de l'innovation, d'une structure de coordination ou d'un point focal institutionnel

Preuve du soutien. L'écosystème doit démontrer comment il apporte aux innovateurs une assistance technique, de recherche, de développement de produits ou de mentorat.

Capacité de désignation des apprenants. L'écosystème doit être en mesure de désigner des apprenants ou des équipes répondant aux exigences de tout parcours de formation ou de certification confirmé et soutenu par un partenaire

L'adhésion n'est pas une condition de participation. Un établissement n'a pas besoin d'être membre de l'UAT pour participer. Toute demande d'adhésion du monde universitaire à l'UAT sera volontaire et n'aura aucune incidence sur l'éligibilité ou l'évaluation.

Ce que les candidats présenteront

Chaque candidature rendra compte à la fois de l'innovation et de l'écosystème qui la soutient.



Établissement hôte. Le nom, le pays et le statut institutionnel de l'établissement académique ou de formation rattaché à l'écosystème.



Profil de l'écosystème. La finalité de la plateforme, sa structure, ses innovateurs actifs, son point focal et ses mécanismes de soutien.



Innovation logicielle fondée sur l'IA. Le problème traité, les utilisateurs visés, les principales fonctions et la pertinence au regard d'une priorité numérique africaine.



Stade de développement. Les éléments attestant du développement, des tests, de l'utilisation, de la maturité technique ou de la préparation au déploiement.



Soutien institutionnel. Les éléments attestant du mentorat, de la supervision, de l'assistance à la recherche, de l'accès aux laboratoires, de l'incubation, de l'apprentissage entre pairs ou du soutien au développement de produits.



Parcours de l'apprenant. La confirmation que l'écosystème peut désigner des apprenants ou des équipes éligibles s'il bénéficie d'un ensemble de formation ou de certification soutenu par un partenaire.

Comment les candidatures seront évaluées

Les candidatures seront examinées au regard de cinq domaines d'évaluation.



Pertinence.

L'importance du problème et son lien avec une priorité africaine de développement numérique



Qualité de l'innovation.

L'utilité, le caractère distinctif et l'adéquation de la solution logicielle fondée sur l'IA proposée



Maturité technique.

La mesure dans laquelle la solution a été développée, testée et préparée en vue de son amélioration ou de son déploiement



Solidité de l'écosystème.

La profondeur, la continuité et la crédibilité du soutien institutionnel offert aux innovateurs



Potentiel de déploiement.

La faisabilité de faire évoluer la solution vers une utilisation, une adoption ou une mise à l'échelle plus larges

Déroulement du programme



Finale continentale

La finale continentale se tiendra au Zimbabwe les 7 et 8 décembre 2026. Les présentations seront faites devant des décideurs, des régulateurs, des partenaires de l'industrie, des établissements académiques et des parties prenantes de l'innovation.

Lots des lauréats



Première place

USD 30,000

À utiliser sur une période d'un (1) an.



Deuxième place

USD 20,000

À utiliser sur une période de six (6) mois.



Troisième place

USD 10,000

À utiliser immédiatement après approbation de l'utilisation proposée.



Ce que chaque lot peut couvrir

a) Prix en espèces pour l'innovateur

- Une facilitation en espèces équivalente à 30 % du montant du prix, qui sera versée à l'innovateur dont l'innovation a été présentée par l'écosystème

a) Soutien à l'écosystème

- Formation et certification professionnelle pour les innovateurs éligibles de l'écosystème.
- Mentorat technique, accompagnement en cybersécurité et soutien au développement de produits.
- Logiciels, services d'informatique en nuage, plateformes de développement et ressources de test nécessaires pour faire progresser l'innovation soumise.
- Équipements nécessaires pour développer, tester ou déployer l'innovation.

Comment le soutien sera fourni

Chaque écosystème lauréat soumettra un plan de soutien chiffré expliquant comment il propose d'utiliser son lot pendant la période applicable. L'UAT examinera ce plan avec l'écosystème et approuvera les activités, services, ressources et équipements qui soutiennent directement l'innovation soumise.

Le soutien approuvé sera fourni par étapes, en fonction de jalons convenus. Lorsque des équipements sont nécessaires, l'écosystème justifiera le besoin, le coût et l'utilisation prévue dans sa proposition.

Adhésion volontaire du monde universitaire à l'UAT

L'établissement académique ou de formation hôte de chaque écosystème participant peut demander volontairement l'adhésion du monde universitaire à l'UAT. L'adhésion est distincte du concours et n'aura aucune incidence sur l'éligibilité, l'évaluation ou le classement final.

Les établissements admis après avoir accompli les formalités d'adhésion applicables bénéficieront d'une exonération des droits pouvant aller jusqu'à trois ans. La durée applicable à chaque établissement admis sera confirmée au cours du processus d'adhésion. À l'expiration de l'exonération, l'établissement pourra poursuivre selon les conditions d'adhésion alors en vigueur.

NOTE CONCEPTUELLE

Cinquième UAT Afrique Innovation Défi

Pour une dotation globale de 60 000 USD,
les écosystèmes d'innovation académiques sont invités à participer à cette édition

Une opportunité continentale pour les établissements académiques : présenter des innovations logicielles fondées sur l'IA, démontrer les écosystèmes qui les soutiennent et relier ces écosystèmes à la reconnaissance continentale, au développement technique et à l'adhésion volontaire du monde universitaire à l'UAT.